

La Lettre de l' **asf** ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

La mauvaise réputation...

EDITORIAL

En empruntant ce titre à une chanson de Georges Brassens, je ne peux m'empêcher de penser également à l'histoire connue que j'adapte : « ne dites pas à ma mère que je travaille pour un établissement de crédit, elle croit que je suis pianiste dans une boîte de nuit... ». Ainsi vont les temps. La réputation de nos métiers et de notre profession dans sa globalité connaît un niveau de critiques, de commentaires négatifs voire d'invectives, que je crois inégalé depuis de très nombreuses années et l'image que nous renvoie notre environnement ne peut que nous inciter, encore une fois, à nous interroger sur les causes de cette situation et les moyens d'y remédier. On pourra toujours, bien sûr, se rassurer en invoquant l'habituel effet de recherche de boucs émissaires en période de crise économique et tout particulièrement les difficultés liées à la recherche de financement dans un contexte de risque accru. Mais ce serait probablement oublier que cette dégradation d'image est inscrite depuis longtemps dans le paysage médiatique et que la situation actuelle en est une simple exacerbation. L'ambiance est évidemment favorable à cette mise en cause générale. Accusés collectivement, toutes frontières oubliées, d'avoir été à l'origine de la crise profonde que notre économie traverse, montrés du doigt pour avoir bénéficié d'un soutien public (aujourd'hui remboursé) qui a permis de surmonter les très graves difficultés de financement qui guettaient l'ensemble de l'économie, les acteurs de la finance, toutes espèces confondues, constituent une cible de choix pour une certaine forme de populisme. Celle-ci veut oublier le rôle essentiel joué par nos établissements dans l'irrigation des mécanismes vitaux de notre économie pour ne retenir, dans les jugements, que les excès ou accidents dont l'importance est certes réelle mais sans commune mesure avec les enjeux fondamentaux de nos métiers. L'adoption actuellement en cours au Parlement de la transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation en est une belle illus-



tration tant est dégradée l'image du crédit véhiculée dans les débats et l'opprobre générale qui l'entoure. Nous peinons à rappeler que le durcissement des conditions d'accès au crédit, thème central voire unique du débat, risque de pénaliser substantiellement tous les ménages dans leur capacité d'emprunt et donc leur liberté de choix, alors qu'il faudrait se concentrer presque exclusivement sur

la prévention des situations, rares mais en croissance et de toute façon insupportables, liées à des spirales de surendettement nées d'accidents de la vie ou de comportements irresponsables, domaine dans lequel l'ASF a déjà fait état de sa capacité à accompagner des propositions structurantes. Faut-il rappeler une nouvelle fois que la France connaît des situations de surendettement proportionnellement très limitées par rapport à celles d'économies comparables, grâce notamment à un taux d'endettement plus faible et une protection du consommateur sans équivalent ?

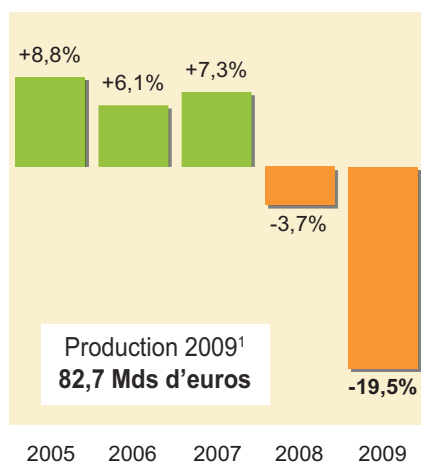
Le message ne passe donc pas et il faut nous interroger sur nos propres lacunes en matière de communication. C'est probablement dans l'absence de réactions adaptées en termes d'explication et d'information ou plus généralement dans le mode de communication très institutionnel et défensif que réside la plus grande part de notre faiblesse et notre perméabilité à la critique. Les mauvaises réputations sont comme les rumeurs. Même injustifiées, elles ont la vie dure et la place que tient la finance dans l'inconscient collectif est appelée à perdurer voire s'amplifier si un vigoureux et constant effort de clarification et d'explication portant sur la qualité de nos produits et nos procédures n'est pas mené, accompagné d'une chasse impitoyable envers le moindre manquement aux règles déontologiques que nos établissements se sont imposés. C'est une partie difficile mais dans laquelle je suis convaincu que nous pouvons, collectivement, reprendre la main et expliquer l'importance que nous attachons à recouvrer la pleine confiance de nos clients et plus généralement de nos concitoyens.

François Lemasson

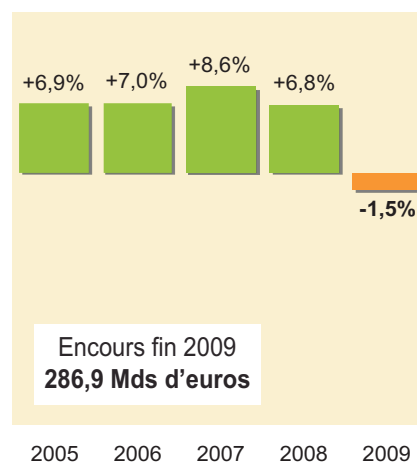
L'activité des adhérents de l'ASF en 2009

Ensemble des opérations

Production de l'année
Croissance annuelle



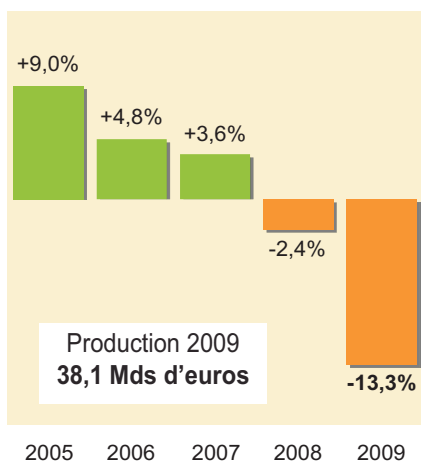
Opérations en cours en fin d'année
Glissement sur douze mois



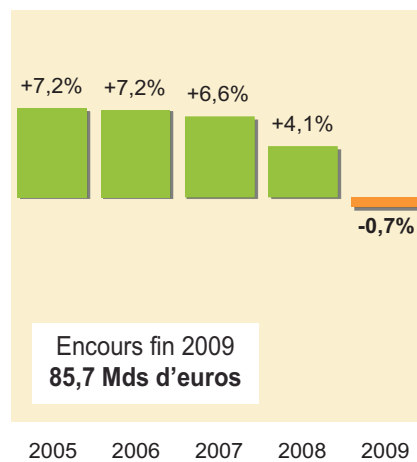
(1) Hors affacturage

1 - Crédit à la consommation

Production de l'année
Croissance annuelle

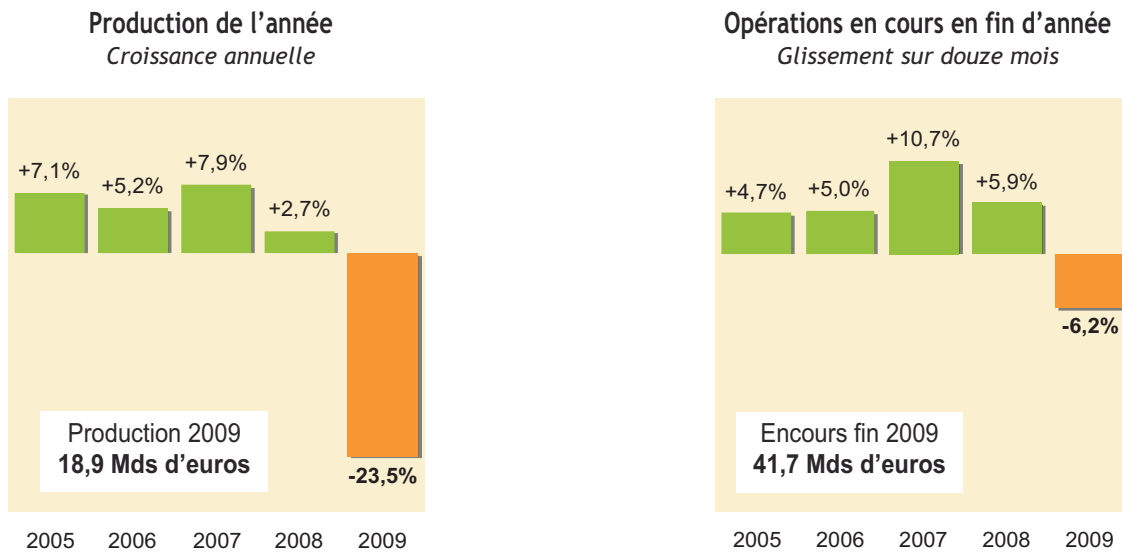


Opérations en cours en fin d'année
Glissement sur douze mois



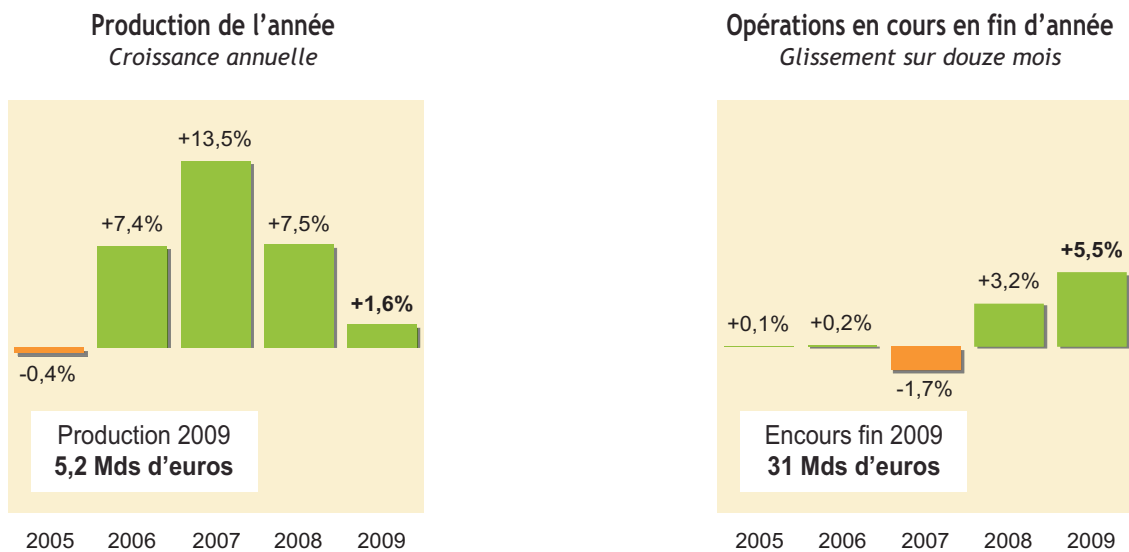
L'économie française a enregistré en 2009 sa troisième et plus forte récession des soixante dernières années : le PIB a reculé de -2,2% (soit plus du double que les baisses de 1975 et 1993). Outre la contribution négative du solde extérieur, les composantes de la demande interne ont été mal orientées : pour les ménages, la faible progression annuelle de la consommation s'explique avant tout par le fort rebond de fin d'année lié aux mesures de soutien gouvernementales (prime à la casse dans l'automobile), tandis que leurs investissements immobiliers se contractent sévèrement, les investissements des entreprises étant pour leur part en très fort recul (de même ampleur qu'en 1993). Dans cet environnement peu favorable, les financements des établissements de crédit spécialisés membres de l'ASF ont été le plus souvent en repli, parfois spectaculaire.

2 - Crédit-bail mobilier²



(2) Y compris autres opérations de location de matériels.

3 - Crédit-bail immobilier³

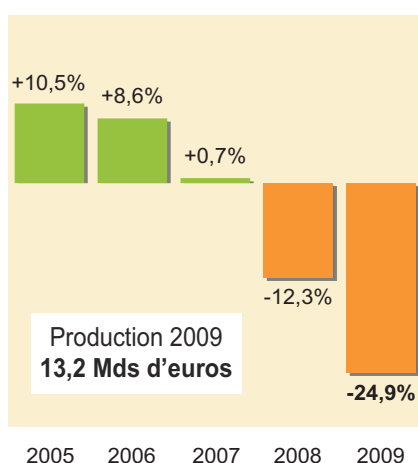


(3) Hors Sofergie et location simple

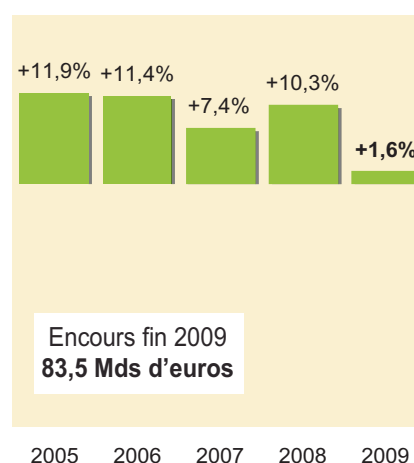
L'activité des adhérents de l'ASF en 2009

4 - Financement du logement

Production de l'année
Croissance annuelle

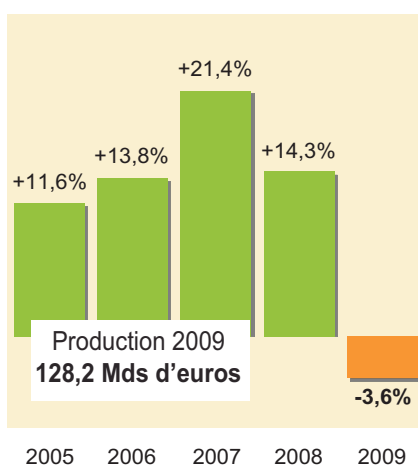


Opérations en cours en fin d'année
Glissement sur douze mois



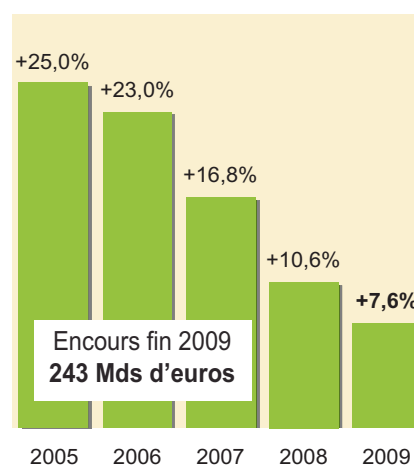
5 - Affacturage

Production de l'année⁽⁴⁾
Croissance annuelle



6 - Sociétés de caution

Engagements hors-bilan en fin d'année
Glissement sur douze mois



(4) Montant des créances prises en charge
(hors opérations de "floor plan" et de forfaitage).

MV

L'ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION DE L'ASF, ANNÉE 2009 :

le moment de faire le point avec les adhérents

Partie intégrante des engagements qualité pris par l'ASF¹, l'enquête de satisfaction conduite chaque année est l'occasion de faire un bilan des actions menées en 2009 et des efforts à déployer pour améliorer toujours plus le service rendu par l'Association. Une fois encore, les adhérents ont été nombreux à répondre à la démarche, puisque, pour une quatrième année consécutive, le nombre de répondants se maintient à une proportion importante : 83 réponses sont parvenues, soit moins que l'an passé (96) mais plus que l'année précédente (79). Près d'un quart des adhérents ont répondu, ce qui est un très bon taux de retour, compte tenu de l'absence de relance et de la dissémination des adhérents sur l'ensemble du territoire national.

L'ÉVOLUTION DE L'IMAGE DE L'ASF

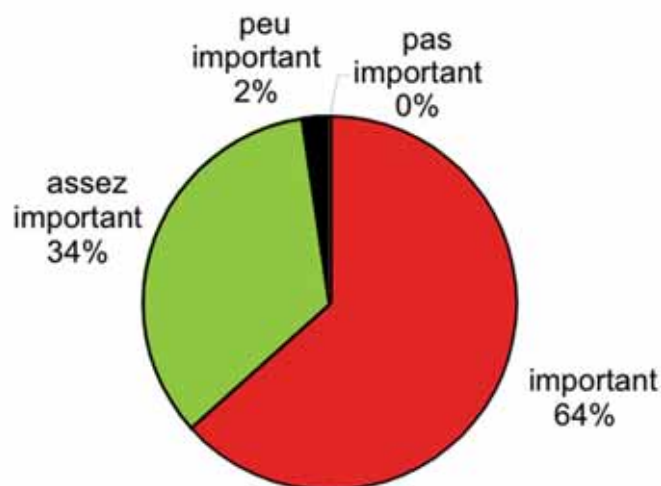
L'image de l'ASF qui était déjà bonne l'année passée s'est encore améliorée pour 17% des répondants (elle est restée bonne pour 75%). 92% ont une image positive, soit un niveau de satisfaction comparable à celui de l'an dernier (93%).

Il se trouve cependant deux répondants pour lesquels cette image "reste pas très bonne".

Pour les adhérents, l'ASF joue toujours un rôle important, soit un niveau d'intérêt également stabilisé à un haut niveau (97% en 2009 contre 99% lors de l'enquête précédente). Seuls deux répondants le jugent "peu important" mais aucun n'affirme qu'il n'est "pas important".

Au cours de l'année écoulée, votre image de l'ASF a-t-elle évolué ?	
en mieux	17%
en moins bien	0%
elle reste bonne	75%
elle reste pas très bonne	2%
sans opinion	6%

Ce que fait l'ASF, à vos yeux, c'est :



(1) Une enquête de satisfaction est réalisée au moins 1 fois par an. Elle est effectuée soit auprès d'un échantillon représentatif d'adhérents, soit auprès de la totalité des adhérents. L'enquête est menée par le biais d'entretiens face à face, ou par téléphone, par l'utilisation d'un questionnaire auto administré.

Le champ et la cible de l'enquête de satisfaction sont définis chaque année lors du bilan annuel.

L'exploitation des résultats donne lieu à une analyse des points forts et des points faibles.

L'Organisation Professionnelle définit un pourcentage de satisfaction, au moins pour chaque thème du questionnaire, en deçà duquel un plan d'amélioration est mis en œuvre et suivi.

ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION DE L'ASF, ANNÉE 2009

Face à la crise, le comportement de l'ASF vous paraît... :

très satisfaisant	8%
satisfaisant	72%
peu satisfaisant	13%
pas satisfaisant	1%
sans opinion	5%

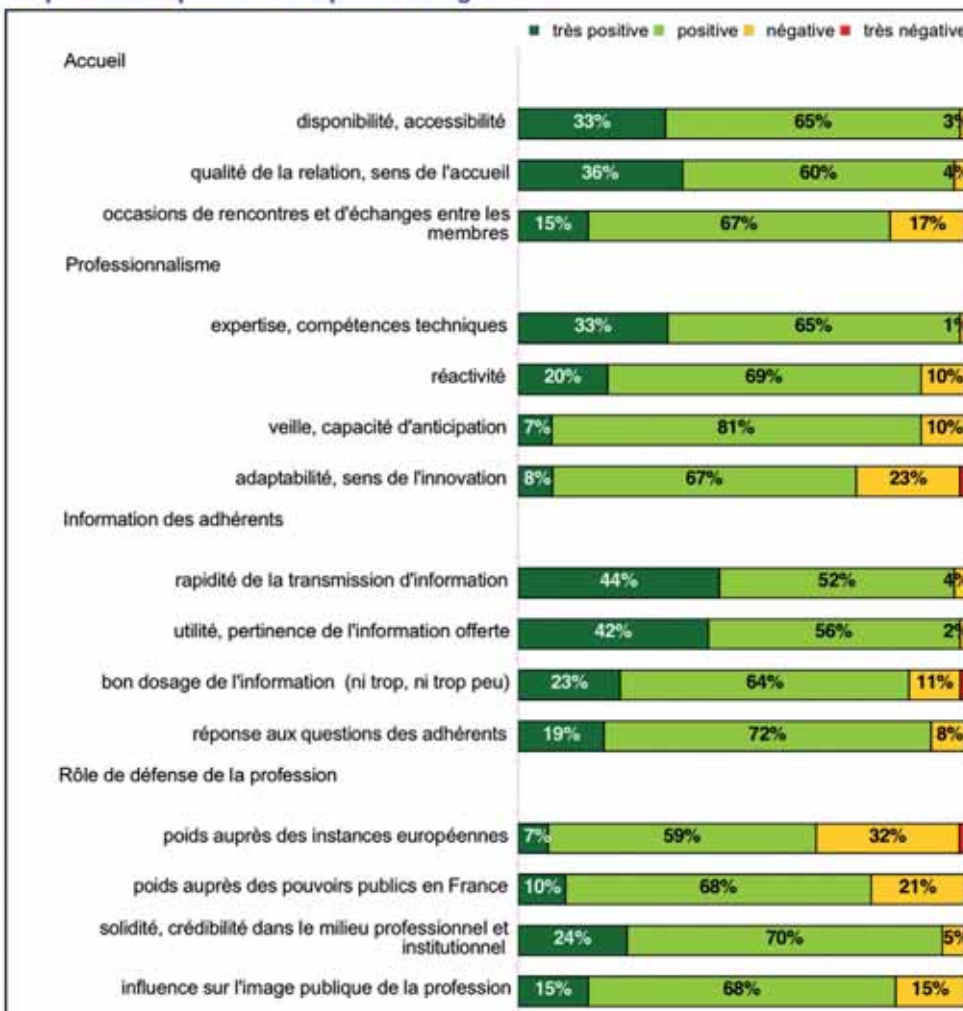
► La question portant plus spécifiquement sur le comportement de l'ASF dans la conjoncture actuelle donne des résultats moins unanimes. Cette question avait été ajoutée l'an dernier pour mesurer le degré de satisfaction des adhérents pendant la crise. On constate sur le tableau ci-dessous que 80% des répondants s'estiment satisfaits, mais qu'il s'en trouve 14% pour juger le comportement de l'ASF face à la crise peu ou pas satisfaisant.

On se doute qu'en ce domaine, et dans un environnement économique particulièrement difficile, les attentes sont fortes et qu'en conséquence des déceptions peuvent apparaître dans un contexte de crise mondiale plutôt défavorable à l'ASF, et dès lors que tous les paramètres ne sont pas maîtrisables par l'ASF. C'est vrai en particulier des évolutions législatives et réglementaires post crise, qui ont généré **un surcroît d'activité² d'environ 40% pour l'ASF**. Le jugement porte davantage sur des résultats difficiles à obtenir dans les circonstances actuelles, que sur l'action de l'Association proprement dite.

Les réactions des adhérents à l'égard de l'ASF sont largement positives. Les réponses "très positives" et "positives" dominent sur tous les points évoqués dans le questionnaire. Le vert figure largement sur la représentation graphique proposée ici. En outre, les réponses "très négatives" (en rouge) sont très peu nombreuses. Elles sont formulées seulement par quatre personnes, dont les critiques doivent cependant être prises en considération.

Des nuances sont à prendre en compte. On voit que, globalement, quand le nombre de réponses "très positives" (vert foncé) décroît, le nombre de réponses "négatives" (en jaune) tend à augmenter. Les points sur lesquels la satisfaction est la plus forte touchent d'abord **la qualité de la relation adhérent** : accessibilité, sens de l'accueil... et l'information : **rapidité de la transmission** et **utilité, pertinence de l'information offerte**.

Les plus fortes qualités et les points de vigilance



(2) Mesuré par le nombre de réunions organisées à l'ASF pour consulter les adhérents sur des positions, ou auxquelles a participé l'ASF.

ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION DE L'ASF, ANNÉE 2009

Les **compétences techniques** au sein de l'Association sont également largement reconnues : expertise, réactivité... Les réponses "très positives" s'estompent un peu lorsqu'on parle de **veille et de capacité d'anticipation**. Elles restent toutefois à un niveau de satisfaction élevé dans un contexte de crise, avec 88% d'opinions favorables. Sur ce dernier point, une fraction de l'ordre d'un dixième des adhérents tendraient à penser qu'un effort est à faire en ce domaine.

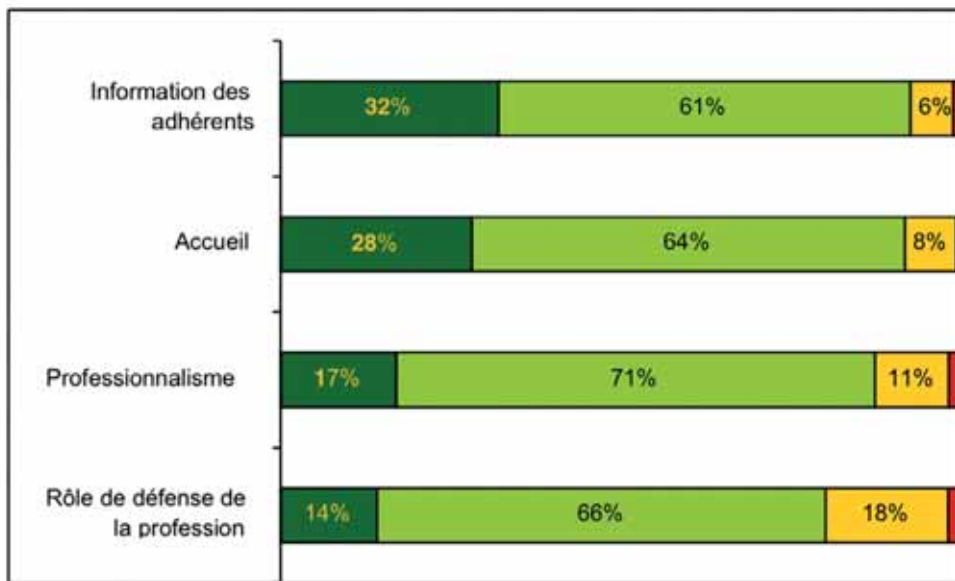
Le thème le plus sensible est celui de la **défense de la profession**.

En cohérence avec les avis sur les compétences techniques de l'Association, l'opinion sur sa **solidité et sa crédibilité dans le milieu professionnel et institutionnel** reste positive (6% seulement des répondants en ont une image plutôt négative).

Mais du côté de **l'influence sur l'image publique de la profession**, 17% des répondants ont une image négative. Les jugements sur le **poids auprès des pouvoirs publics et des instances européennes** sont les plus en retrait, avec des réponses négatives respectivement pour 22 et 34% des répondants. Il est probable que dans le contexte économique actuel, les décisions prises par les administrations en France et en Europe, ne sont pas toujours celles qui vont dans le sens que l'ASF cherche à promouvoir. Les efforts de persuasion déployés se heurtent souvent à des facteurs politiques dans un contexte européen, voire international difficilement contrôlables. C'est sans doute là l'origine de la déception des répondants les moins satisfaits en ce domaine. Globalement, lorsqu'on considère les réponses agglomérées par grands thèmes, on constate que de toutes les caractéristiques de l'ASF, c'est **l'information des adhérents** qui arrive au premier rang de la satisfaction, avec 93% d'opinions positives.

L'accueil vient immédiatement après avec 92% de réponses positives.

Le professionnalisme reste jugé très positivement mais avec une petite pro-

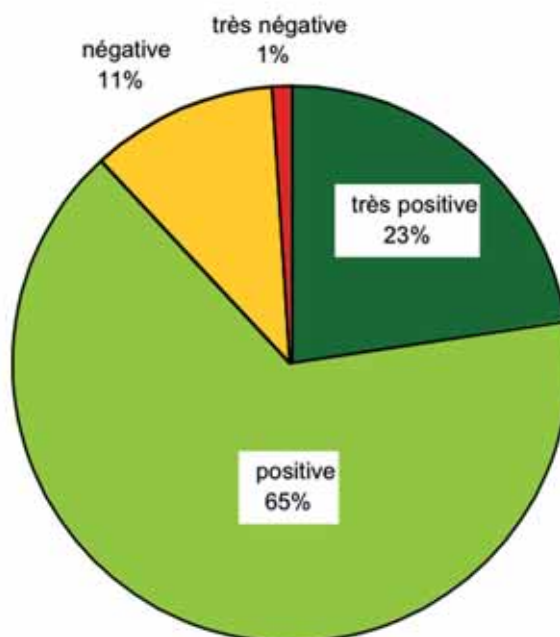


portion de voix critiques surtout autour d'aspects tels que l'anticipation ou l'innovation.

Enfin, le rôle de **défense de la profession** est jugé là encore très positivement par une large majorité de répondants (80%), mais on constate un avertissement de ceux d'entre eux qui ont une opinion négative, et, ou pour certains,

très négative. Le tableau de la satisfaction globale est largement positif pour 88% des répondants mis à part les points de vigilance qui viennent d'être évoqués. On le voit sur le graphique suivant. Il faut toutefois veiller aux raisons qui poussent 12% des adhérents à avoir une opinion plutôt négative (en jaune ou rouge).

Satisfaction globale pour 2009



ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION DE L'ASF, ANNÉE 2009

► **LA HIÉRARCHIE DES PRÉOCCUPATIONS DES ADHÉRENTS**

Interrogés sur les points qu'ils jugeaient les plus importants, les adhérents ont fourni les réponses représentées sur ce graphique :

(légende)

> en rouge : le rôle de défense de la profession

> en bleu : le professionnalisme

> en mauve : l'information des adhérents

> en vert : l'accueil

Un rapide coup d'œil sur le graphique montre que plusieurs des points liés à l'accueil et à l'information (points en vert et en mauve) sont relégués en bas

de la hiérarchie. Ceci montre qu'ils paraissent moins importants que d'autres plus techniques ou opérationnels. Il est vrai qu'ils sont sans doute jugés d'autant moins importants qu'ils donnent entièrement satisfaction. Cela n'est en aucun cas le signe qu'il faudrait relâcher l'effort. Il faut par exemple continuer d'assurer aux adhérents un accueil physique ou téléphonique de qualité.

A l'autre extrémité de la hiérarchie, le thème sur lequel le rôle de l'ASF est particulièrement souligné est celui du poids auprès des pouvoirs publics en France. Le contexte actuel accroît les inquiétudes des adhérents en ce domaine. Ce sont 61% des répondants qui jugent ce point important. C'est aussi un

de ceux sur lequel le niveau de satisfaction est comparativement moins élevé avec néanmoins encore 78% d'opinions positives.

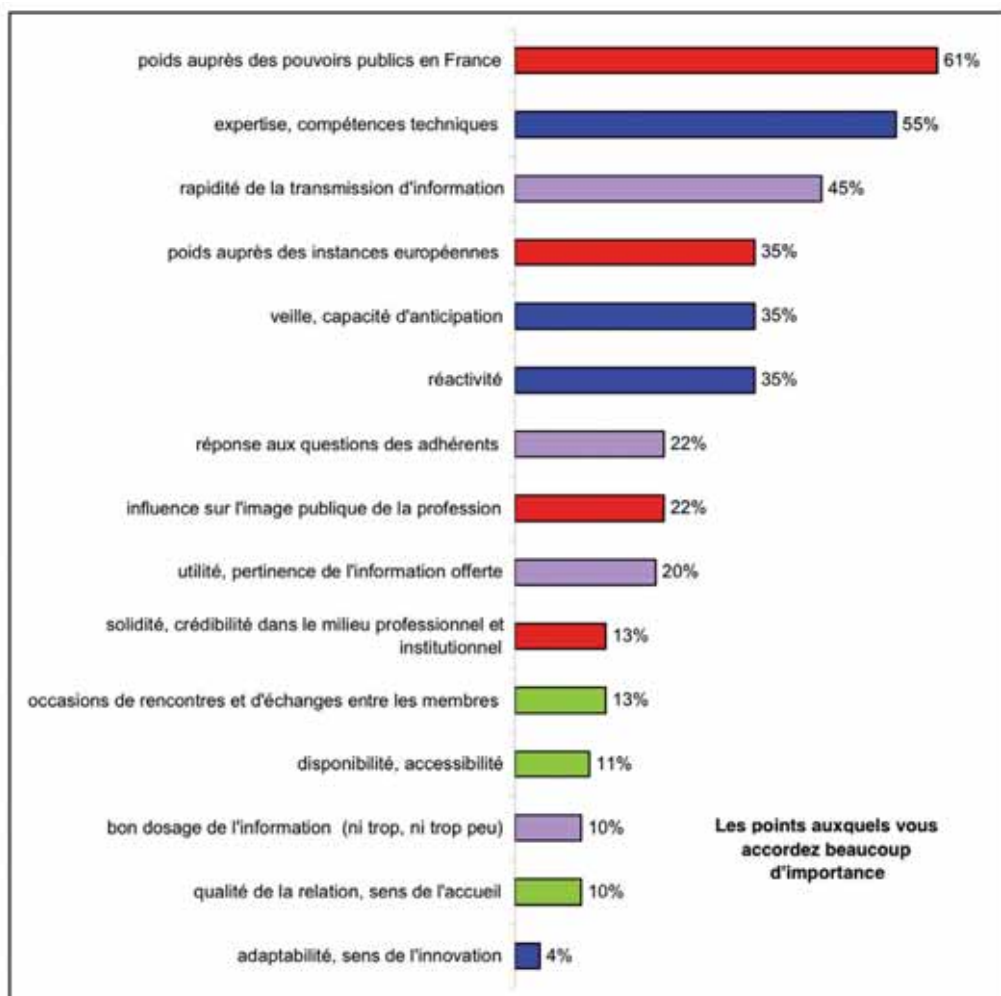
Les points les plus mis en avant touchent aux qualités que les adhérents attendent le plus de l'Association, outre l'influence auprès des institutions, le haut niveau de compétence, et la capacité de transmettre rapidement l'information (capacité reconnue positivement par 96% des répondants).

LES REMARQUES ET SUGGESTIONS

Les adhérents étaient invités, s'ils le souhaitaient, à s'exprimer en toute liberté pour compléter les réponses qu'ils avaient données aux questions posées. Comme les années précédentes, les commentaires ainsi formulés sont le plus souvent élogieux ("très bonne qualité", "excellent travail exhaustif", "globalement très satisfait de la relation ainsi que des prestations fournies", "j'apprécie, comme mes collaborateurs la grande disponibilité et la capacité d'écoute et de prise en compte de nos suggestions").

D'autres nuancent l'éloge de quelques "mais" : "très bons résultats sur les modifications législatives obtenues, mais avec un lobbying un peu distant" ; "L'ASF a la chance d'être une Association reconnue 'de facto' par les Autorités de tutelle. Elle devrait mobiliser plus fortement, et peut-être de façon moins consensuelle, ses adhérents sur les enjeux majeurs des professions représentées."

Enfin, plusieurs remarques vont dans le sens de propositions d'améliorations sur des points particuliers touchant à divers domaines : la défense de la profession, les informations statistiques, les réunions, la prospective...



*J. Chaguiboff, Plein Sens /
F. Palle-Guillabert*

DIRECTIVE SUR LES DROITS DES CONSOMMATEURS :

l'harmonisation complète en passe d'être abandonnée

Le dossier de la directive sur les droits des consommateurs vient de connaître un virage à 180 degrés. Lors d'un débat sur le texte en Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs du Parlement européen le 16 mars, la Commissaire Viviane Reding (Justice et droits fondamentaux) a en effet annoncé qu'elle était prête à renoncer à l'harmonisation complète des droits des consommateurs. Pour rappel, la proposition de directive sur les droits des consommateurs a été présentée en octobre 2008 par l'ancienne Commissaire Meglena Kuneva. Elle révisait quatre directives existantes concernant les contrats entre consommateurs et professionnels. L'ambition du texte était double : assurer une protection uniforme et effective des consommateurs dans les 27 Etats membres et décloisonner le marché intérieur pour les entreprises. La proposition de directive se fondait jusque là sur le principe d'une harmonisation complète, ce qui interdit aux Etats membres de maintenir ou d'adopter des dispositions s'écartant du texte, qu'elles soient plus strictes ou moins strictes. De plus, la proposition adoptait une approche transversale pour créer un cadre unique pour les droits des consommateurs de biens et de services dans l'Union européenne : informations précontractuelles, vente à

distance, droit de rétractation standard de 14 jours calendaires, interdiction des clauses contractuelles abusives, garanties, remplacement d'un bien défectueux jusqu'à deux ans après l'achat, etc. Elle s'attachait en particulier à adapter le droit des consommateurs aux nouvelles technologies.

Le texte a rapidement fait l'unanimité contre lui. Consommateurs, professionnels et parlementaires européens ont dénoncé un champ d'application trop vaste, des concepts mal définis ou encore le risque d'un nivellement par le bas du niveau de protection dans les Etats membres dans lesquels la réglementation en faveur des consommateurs est la plus avancée. Par exemple, en cas d'adoption en l'état de la directive, il reviendrait au vendeur et non plus au consommateur de décider du choix entre la réparation et le remplacement d'un bien non-conforme.

Devant la perspective de voir le texte rejeté par les colégislateurs européens, Viviane Reding propose désormais d'ajuster le niveau d'harmonisation au type de transaction. Pour les transactions directes, où la tradition historique et culturelle explique de fortes divergences entre législations nationales, la Commissaire propose une harmonisation ciblée sur certains points très précis (délai de rétractation...). En revanche, pour les transactions sur internet, la Commissaire propose d'adopter un corpus unique de règles d'harmonisation

complète afin d'assurer une plus grande sécurité juridique pour les opérateurs, de renforcer la confiance des consommateurs dans les sites européens et *in fine* de stimuler les échanges électroniques transfrontaliers au sein de l'UE. L'idée a paru séduire les députés européens présents lors du débat mais à l'extérieur du Parlement, on pointe déjà les risques de distorsion de concurrence entre les règles *on-line* et *off-line* ainsi que la difficulté pour les professionnels évoluant dans les deux environnements de combiner les deux approches face au consommateur. Il ressort également du débat au Parlement que les services financiers, concernés pour partie par la directive, pourraient être exclus du champ d'application dans la prochaine version du texte.

Lors de ce débat, la Commissaire a également annoncé qu'elle était prête à retirer le texte, le retravailler et publier une nouvelle proposition si le Parlement européen et le Conseil des ministres le lui demandaient conjointement. Le chemin est donc encore long pour aboutir à un accord. La prochaine étape, décisive, sera la position du Parlement en première lecture attendue pour novembre 2010.

Marc Jamet

Euralia, Conseil en affaires publiques européennes à Bruxelles

Nouvelle édition du livret Affacturage

10 questions/10 réponses

Le livret Affacturage « 10 questions/10 réponses », dont la première édition remonte à 1994, actualisé une fois en 2002, a fait l'objet d'une mise à jour. Rédigé par les professionnels de l'Affacturage de l'ASF, ce livret s'adresse à un large public : chefs d'entreprises, pouvoirs publics, journalistes, universitaires, associations professionnelles. Cet ouvrage apporte en termes synthétiques des réponses aux interrogations les plus fréquentes exprimées sur cette technique de gestion et de mobilisation du poste de créances clients encore insuffisamment connue malgré la place qu'elle occupe. On rappelle que l'affacturage¹ en France se situe au second rang mondial (derrière le Royaume-Uni et devant l'Italie).

Le nouveau livret répond à dix questions :

1. Qu'est-ce que l'affacturage ?
2. A qui s'adresse l'affacturage ?
3. Pourquoi choisir l'affacturage ?
4. Quand avoir recours à l'affacturage ?
5. Comment ça marche ?
6. Comment s'inscrit l'affacturage dans les relations avec les partenaires ?
7. Quelles sont les formes d'affacturage ?
8. Affacturage et exportation ?
9. Quels sont les principes de tarification ?
10. Comment mettre en place l'affacturage ?

Une version en anglais de la brochure existe également, sous forme numérique. Les deux publications sont téléchargeables sur notre site www.asf-france.com. Pour les adhérents de l'ASF, la version française est disponible sur simple demande. Pour assurer une bonne diffusion de cet ouvrage et améliorer la notoriété de la collection de l'ASF « 10 questions/10 réponses », un communiqué de presse a été envoyé aux journalistes économiques et plus de 2500 lettres d'accompagnement aux autorités de tutelle, administrations, universités, parlementaires français et européens, etc. La refonte du livret a été l'occasion pour l'ASF, de moderniser la présentation et le graphisme² de sa collection institutionnelle.

PN



Vous utilisez un SmartPhone* ? Alors téléchargez l'application TagReader de Microsoft. Positionnez votre mobile sur l'image et l'application vous affichera le livret Affacturage. Bonne lecture.



Cette image est diffusable à volonté. Demandez-la par mail à tag@asf-france.com

* fonctionne avec un iPhone et les systèmes Windows mobile à partir de la version 5.5, android, symbian et Blackberry Operating system à partir de la version 4.2.2.x

(1) Les sociétés d'affacturage sont des établissements de crédit spécialisés agréés en qualité de sociétés financières ou, plus rarement, de banques. Elles sont toutes regroupées au sein de l'ASF
 (2) Avec l'aide du cabinet JCh Moreau Consultants

PRIX DE L'ASF :

MEILLEUR MÉMOIRE FINANCIER

Créé en 1997, le Prix de l'ASF récompense chaque année un mémoire universitaire illustrant les actions et atouts des métiers exercés par les établissements financiers spécialisés, français et étrangers, dans la concurrence nationale et internationale. Couplé avec le prix du meilleur mémoire financier organisé par le Club

des jeunes financiers du Centre national des professions financières, le concours s'adresse aux étudiants en cours ou venant d'achever l'un des cycles suivants :

- deuxième ou troisième année d'enseignement en Ecole de commerce (option à vocation financière),
- deuxième ou troisième cycle universitaire à dominante financière (maîtrise de gestion, DESS, DEA),
- cycle de formation supérieure spécialisée (DECSCF, CNAM, Master, IAE, ENSAE).

Il est doté chaque année d'une somme de 5 000 euros.

La remise des Prix 2009 organisée en collaboration avec le Centre national des professions financières s'est déroulée le 23 mars 2010 dans l'Auditorium de BNP Paribas en présence de Michel Pébereau, Président de BNP Paribas, d'Edmond Alphandéry, Président du Centre des professions financières, et de Jean-Marc Daniel, Economiste, Professeur à l'ESCP Europe et Directeur de la revue *Sociétal*.

Cette année, l'ASF a choisi de remettre son prix à un mémoire, mené à bien à l'École de Management de Lyon et intitulé : « L'actionnariat salarié dans les entreprises françaises, une solution d'avenir ? ».

Ce mémoire, qui correspond à un des métiers financiers spécialisés de l'ASF, la prestation de services d'investissement, nous a paru particulièrement utile en temps de crise, pour un dirigeant d'entreprise, soucieux de renforcer l'adhésion de ses salariés au projet collectif d'entreprise, tout en structurant son capital. Toutes nos félicitations vont donc à Laurène Audard et Amélie Bachelard, de l'EM Lyon, et à leur professeur Myriam Lyagouby qui a encadré leurs travaux.

FPG



Remise des prix du Centre des Professions Financières chez BNP Paribas

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Accueil - Association Française des Sociétés Financières

Accueil - Association Française des Sociétés Financières

Accueil | Secteurs d'activité | Statistiques | Domaine social | Taux | Médiation | Accès adhérents

Afficher tout le contenu du site

Organisation

- Conseil de l'ASF
- Commissions
- Organigramme

Librairie

- La Lettre de l'ASF
- Le Rapport Annuel
- Les Livrets
- Rapport du Médiateur

Le prix de l'ASF (Etudiants)

Flux RSS et Newsletter

Sites

- Secteurs d'activité
- Statistiques
- Domaine social
- ASFFOR - Association pour la formation du personnel des sociétés financières
- Taux
- Médiation
- Accès adhérents

365 adhérents - 290 milliards € d'encours

ACTUALITE ET COMMUNIQUE(S)

L'ASF édite un livret intitulé « affacturage 10 questions/10 réponses » Version française / English version

Le Prix de l'ASF 2009 revient à Lorène AUDARD et Amélie BACHELARD pour leur mémoire intitulé "L'actionariat des salariés dans les sociétés françaises : une solution d'avenir ?" [Synthèse](#) - [Mémoire](#)

Menu et derniers documents statistiques de l'ASF

- Banque de France - Indicateurs statistiques sur le traitement du surendettement (circulaire ASF)
- Historique

Le congrès annuel de d'Eurofinas-Leaseurope se tiendra à Hambourg du 30 septembre au 1er octobre 2010 - Cliquez ici pour accéder au site

Circulaire en cours - TEMPE - ou EONIA - (taux au jour le jour) ; TIBEUR - ou EURIBOR - (taux à 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1an) ; taux de rendement brut des obligations ; données graphiques sur les 5 dernières années

Usure - Circulaire en cours - Avis relatif à l'application des articles L. 313-3 du code de la consommation et L. 313-5-1

Documentation express

- Le ASF Association Française des Sociétés Financières
- Communiqué Circulaire Nationale des Sociétés Financières
- RAPPORT ANNUAL 2008
- La Lettre de l'ASF
- Données sociales 2008
- ASFFOR

- L'ASF accueille quatre catégories de membres :
 - les membres de droit,
 - les membres affiliés,
 - les membres correspondants
 - et les membres associés.
- Les adhérents de l'ASF portaient 290Mds € d'opérations en cours à fin décembre 2008, soit environ 20% de l'ensemble des crédits à l'économie du secteur privé.
- Les statuts de l'ASF à jour à juin 2009 en savoir plus ...

SURFEZ INTELLIGENT LES INDISPENSABLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La nouvelle version du site Internet de l'ASF a été bâtie en prenant en compte les préférences des internautes. Ainsi, les documents les plus demandés sont accessibles en « documentation express ». Il s'agit de La Lettre de l'ASF, du rapport annuel, de la convention collective, du dossier de présentation et du rapport du Médiateur. Quelques documents (taux d'intérêt, usure, statistiques d'activité et statistiques concernant le surendettement) restent toujours disponibles dans la partie « ACTUALITÉ ET COMMUNIQUÉ(S) ».

Le site se divise en sept grands espaces. L'accueil, les secteurs d'activités, les statistiques, le domaine social, les taux, la médiation et l'accès à l'extranet réservé aux adhérents. L'accès à ceux-ci s'effectue de deux façons : les onglets sur la partie haute ou bien les options du menu « Sites » situées à gauche.

Connexion |

Ce site ▾

	Date de mise en ligne
	18/03/2010
Sociétés	25/03/2010
	24/03/2010
	10/03/2010
Site dédié	04/03/2010
Endement	01/03/2010
	29/09/2009

Qui sommes nous ?

L'ASF défend la spécialisation en matière de crédit, services financiers et services d'investissement. Elle compte 365 adhérents sous l'égide de la loi bancaire, sociétés financières, banques spécialisées et entreprises d'investissement.

Les prestations proposées par l'ASF sont l'information juridique et économique, la concertation entre les membres, les actions professionnelles auprès des autorités nationales et européennes.

L'ASF est membre de trois associations européennes :

- Eurofinas (crédit à la consommation),
- Leaseurope (crédit-bail)
- et EUFederation (affacturage).

L'ASF entretient un dialogue fructueux avec les organisations de consommateurs (institution d'un Médiateur dès 1995, livret co-rédigé sur le crédit à la consommation, accords sur la lisibilité des relevés de compte et sur le recouvrement).

Coordonnées

24 avenue de la Grande Armée, 75854 PARIS cedex 17
 Tel : 01 53 81 51 51 - Fax : 01 53 81 51 50
 horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
 9 h - 12 h 45 / 14 h - 18 h

plan d'accès...

Antenne de Bruxelles : Rue du Luxembourg, 19-21, 1000 BRUXELLES
 Tel : (32) 2 506 88 20 - Fax : (32) 2 506 88 25

Les nouveautés liées à chacun des espaces :

Accueil : outre l'accès facilité à la documentation, il est dorénavant possible de s'abonner à une vingtaine de flux RSS. L'utilisation de ceux-ci sera détaillée dans la prochaine Lettre de l'ASF.

Secteurs d'activité : une option "documents" a été ajoutée aux quatre grands secteurs et les coordonnées des adhérents sont désormais disponibles sous forme de listes.

Statistiques : il existe désormais des requêtes pré-formatées pour accéder à tous les documents liés à une activité. Un outil pour faire ses propres sélections est aussi disponible.

Domaine social : la convention collective, la grille des rémunérations minimales garanties et les données sociales sont accessibles en un seul coup d'œil.

Taux : usure, évolution mensuelle des principaux taux d'intérêt, crédit gratuit ainsi que les historiques sont regroupés au sein d'un même espace.

Médiation : un espace entier est dédié à la médiation. L'accueil de celui-ci propose une présentation du Médiateur et une « FAQ » mode d'emploi. Les rapports depuis 1999 sont à disposition ainsi que les principales questions rencontrées par le Médiateur lors du dernier exercice.

Accès adhérents : celui-ci sera disponible dans sa nouvelle formule au début de l'année 2011.

EV

Relevé dans les ordres du jour

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

Projet de loi sur le crédit à la consommation

Le 24 mars le projet de loi a enfin été examiné en séance publique à l'Assemblée nationale. Le texte fait l'objet de nombreux amendements de la part des parlementaires sur des sujets structurants pour les professionnels et susceptibles de porter atteinte non seulement à la distribution du crédit renouvelable mais aussi à la distribution des crédits affectés sur le lieu de vente. L'ASF et les professionnels sont entièrement mobilisés sur ce sujet, qui a été débattu les 8 et 9 avril dans un contexte difficile, avec un vote prévu pour la fin avril, compte tenu d'un ordre du jour à l'Assemblée extrêmement dense.

GT « Consommateurs-ASF »

La dernière réunion a notamment fait un point, à la demande du médiateur de l'ASF, sur le suivi de l'application de l'accord sur le recouvrement

amiable en crédit à la consommation. L'attention de l'ensemble des participants a notamment été attirée sur l'usage qu'en font certaines sociétés de recouvrement mais aussi certains huissiers de justice : la volonté de recouvrer l'emportant parfois sur la manière de recouvrer. A cette fin, l'ASF adressera un courrier tant aux adhérents ASF concernés qu'à la Chambre nationale des huissiers de justice pour rappeler chacun à ses responsabilités tant économiques que déontologiques.

Par ailleurs a été débattue, à la demande des associations de consommateurs, la décision de BNP Paribas Personal Finance de se doter de son propre médiateur. Cette décision a été unanimement critiquée par les associations, qui ont valorisé la médiation de branche de l'ASF par rapport à toute autre médiation d'entreprise.

Enfin, les travaux relatifs au « Guide sur le surendettement » se poursuivent, mais ils se trouvent ralentis par le décalage de l'examen au Parlement du projet de loi relatif au crédit à la consommation.

Avis du CNC sur la construction de maisons individuelles

Après un an et demi d'échanges soutenus, l'avis du Conseil national de la consommation (CNC), rendu le 26 novembre 2009 a été publié le 22 janvier 2010. Il émet un certain nombre de suggestions et de recommandations dans quatre domaines particuliers : les différents cadres contractuels auxquels il est possible de recourir pour la construction de maisons individuelles, les assurances et les garanties, le terrain à construire (suggestion d'instaurer une « carte d'identité » du terrain ; une recommandation visant à rendre obligatoire la fourniture par le vendeur d'une étude du sol au minimum de type G11¹ ; la préconisation d'ajouter des informations sur la viabilisation du terrain et le bornage) ; la publicité et l'information du consommateur.

Dans son avis, le CNC insiste notamment sur l'importance pour le consommateur d'être mieux informé de l'obligation légale qu'il a de souscrire une assurance dommages-ouvrage et de la nécessité d'une meilleure sensibilisation des consommateurs sur cette question par les professionnels.

Eco-prêt à taux zéro

A ce jour, les travaux ont essentiellement visé à fluidifier les processus de distribution du produit, notamment au travers de la publication d'outils pédagogiques destinés tant aux particuliers, qu'aux professionnels du bâtiment et des établissements de crédit (deux séries de « questions / réponses » de plus d'une centaine de réponses, élaboration d'un modèle de devis, définition plus précise des travaux induits, guide d'utilisation des formulaires éco-prêt à taux zéro).

Lancé il y a un an, le nombre d'offres émises brutes au 31 janvier 2010 est d'environ 82 000 éco-prêts. Le produit devrait poursuivre sa montée en puissance : le 1^{er} avril, l'éco-prêt à taux zéro a fêté sa 100.000^{ème} signature. Après une année de distribution, le groupe de travail dédié en dressera un bilan. Seront notamment discutés les ajustements du dispositif à proposer lors du prochain projet de loi de finances pour 2011, en particulier au sujet des copropriétés. Le sujet de l'équation économique du dispositif a également été soulevé.

Et aussi ...

- Réforme de la TVA immobilière
- Travaux Bâle II FEP
- Moyens de paiement
- Travaux relatifs au blanchiment
- Nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- Réforme du FICP
- ...

Financement des entreprises

Nouveau régime d'étalement des plus-values de cession-bail

Sur une proposition de l'ASF et après discussions parlementaires, la loi de finances rectificative pour 2009 a institué un dispositif optionnel d'étalement (qui ne peut excéder 15 ans) de la plus-value réalisée lors de la vente d'un immeuble par une entreprise à une société de crédit-bail, à condition que l'entreprise en retrouve immédiatement la jouissance en vertu d'un contrat de crédit-bail (article 39 novodécies du CGI). Après de nombreuses démarches de l'ASF auprès de la DLF et du Cabinet des mi-

nistres, le dispositif a été complété par une instruction de la Direction générale des impôts.

A ce jour, un grand nombre d'opérations représentant plusieurs centaines de millions d'euros ont été réalisées grâce à ce dispositif, salutaire pour les entreprises, l'emploi et l'activité économique. L'ASF travaille d'ores-et-déjà, en vue du futur projet de loi de finances pour 2011 en préparation dès juin, à une action envers les pouvoirs publics pour solliciter la prorogation, voire la pérennisation du dispositif qui prend fin au 31 décembre 2010.

On rappelle que la mesure encore en vigueur permet de répondre à l'objectif de renforcement de la structure financière des entreprises et ainsi de contribuer à leur croissance en leur permettant de disposer des ressources financières supplémentaires résultant de la valorisation de leur immobilier professionnel. La cession-bail permet à l'entreprise, tout en conservant la maîtrise du bien, d'affecter cette trésorerie supplémentaire à ses projets de développement et d'investissement.

Cette mesure, qui ne porte pas atteinte aux finances publiques, permet de générer des opérations taxables dont l'impôt à prélever sera seulement décalé dans le temps.

Réforme de la taxe professionnelle

Suite à la publication de la loi de finances pour 2010 qui n'a pu donner entière satisfaction aux demandes spécifiques des crédit-bailleurs, l'ASF poursuit ses actions afin qu'une loi de finances rectificative puisse mieux appréhender les particularités du financement par crédit-bail, notamment dans la définition de l'assiette servant au calcul de la valeur ajoutée. ►

(1) Étude géotechnique préliminaire de site selon la norme AFNOR NF P 94-500 qui serait établie par un géotechnicien indépendant.

Relevé dans les ordres du jour

► Réforme de la TVA immobilière / Arrêt de la CJCE du 6 mars 2008 sur la TVA et le prorata de déduction

L'arrêt rendu le 6 mars 2008 par la 4^{ème} chambre de la Cour de Justice des Communautés européennes dans une affaire « Nordania Finans »², avait conduit la profession à interroger la DLF sur la portée de l'arrêt en matière de calcul des coefficients de taxation forfaitaire de TVA, notamment pour les activités de crédit-bail immobilier. La publication récente de la réforme de la TVA immobilière³ annoncée dans la réponse de l'administration et la publication d'une instruction⁴ prévoyant les mesures transitoires, dont peuvent se prévaloir les opérateurs pour le traitement des affaires en cours, semblent apporter des précisions utiles.

En effet, l'instruction précise⁵ notamment qu'avant la promulgation de la loi de finances rectificative pour 2010, la cession d'un immeuble achevé depuis plus de cinq ans était placée hors du champ d'application de la TVA et qu'à compter du 11 mars 2010, la livraison d'un immeuble

achevé depuis plus de cinq ans est exonérée de TVA.

Il semble ainsi être reconnu que les cessions d'immeubles anciens étaient, avant la réforme opérée par la loi de finances rectificative pour 2010, hors champ de la TVA. Il en résulterait que les produits des cessions d'immeubles intervenues avant la réforme ne devraient pas impacter le prorata de déduction du cédant, et donc des crédit-bailleurs immobiliers.

Par ailleurs, l'ASF s'intéresse également au dispositif d'ensemble de la réforme de la TVA immobilière qui pose un certain nombre d'interrogations et difficultés tant en crédit-bail immobilier qu'en financement immobilier.

Et aussi ...

- Travaux relatifs au blanchiment
- « Photovoltaïque »
- Travaux sur la gestion des risques
- IAS Fiscalité et réforme de la norme IAS 17
- Loi pour le développement économique des Outre-mer
- Projet de loi portant engagement national pour l'environnement dit « Grenelle II »

- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :

01 53 81 51 70

ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :

01 53 81 51 66

c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

Travaux de l'EUF

Rencontre avec les institutions européennes : la Fédération européenne d'affacturation, EU Federation envisage de lancer une enquête auprès de membres du Parlement sur leur connaissance et leur perception de l'affacturation ainsi qu'une série de rencontres avec des personnes ciblées au sein des institutions européennes (Parlement et Commission européenne).

Nouvelles adhésions : les associations autrichienne et belge d'affacturation ont rejoint l'EUAF, ce qui porte à 11 le nombre de ses membres.

Projet Interfinance -
Dématérialisation
des factures

Dans le cadre du projet Interfinance, les travaux engagés par l'ASF en vue de la réalisation des messages utiles à la mise en place du futur dispositif se poursuivent.

Demande des constructeurs automobiles de favoriser le financement des équipementiers automobiles

Un groupe de travail ad hoc des factors a eu lieu au mois de février. Il a permis d'élaborer une typologie des difficultés rencontrées dans les relations entre factors et équipementiers automobiles.

Communication

Mise à jour du Livret Affacturation 10 questions/10 réponses : cf. article dédié, page 10.

(2) CJCE, aff. C-98/07 (circulaire ASF 09.252).

(3) Article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 (Journal Officiel du 10 mars 2010).

(4) Instruction 3 A-3-10 de la Direction générale des impôts (B.O.I. du 15 mars 2010)

(5) Cf. page 3, point 7, 3^{ème} tiret de l'instruction (Circulaire ASF 10.089).

Statistiques : la profession a décidé de communiquer à la presse les chiffres individuels de production pour 2009 des principaux établissements (les 12 premiers). Ces chiffres sont disponibles sur le site de l'ASF : www.asf-france.com

Conformité / Blanchiment

Le groupe de travail Conformité / Affacturage poursuit ses travaux sur la cartographie des risques de blanchiment et la définition des différents contrôles effectués par les factors.

Mise en place d'un groupe de travail Comptabilité/finance

Un groupe de travail réunissant des directeurs financiers s'est tenu au mois de mars. Ont été notamment examinées les questions suivantes : refinancement auprès de la BCE, TVA sur services financiers, ratio de liquidité.

Cautions

Ventes d'immeubles à construire ou à rénover

Un projet de décret relatif aux ventes d'immeubles à construire ou à rénover modifiant le code de la construction et de l'habitation a été examiné par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières. Ce texte fait notamment suite aux groupes de travail qui se sont tenus l'automne dernier au ministère du Développement durable sur la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Le projet propose d'unifier la notion d'achèvement en VEFA. En revanche, ne figure pas la suggestion, contestée par l'ASF, de rendre automatique la substitution de la garantie de rembourse-

ment à la garantie d'achèvement lorsque l'immeuble ne peut être achevé ou ne peut l'être qu'avec un grand retard.

Jurisprudence Rey

L'ASF continue son action en vue de permettre aux garants de conserver les recours que la loi leur confère.

Spécificités des garants pour la détermination des fonds propres

L'ASF a poursuivi des démarches en vue de conforter le traitement actuel de certains fonds de garantie au titre de la détermination des fonds propres.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

Statistiques

Un questionnaire recensant des données sur les encours gérés, les encours conservés et les encours distribués a été lancé auprès des adhérents PSI de l'ASF. Il vise à mettre en place un suivi statistique de leur activité, au même titre que les autres métiers spécialisés représentés à l'ASF. Le traitement des éléments recueillis est en cours.

Formation des acteurs de marché

L'ASF a contribué aux travaux de place en vue d'élaborer un guide à destination des personnels concernés par l'obligation de justifier d'un niveau de connaissances approprié. Elle poursuit ses réflexions en vue d'apporter à ses adhérents un canal pour la formation et le passage d'un examen sanctionnant la compétence des personnels concernés par la nouvelle obligation.

Travaux du CCSF

L'ASF participe aux travaux lancés par le CCSF afin de mettre à jour le glossaire, établi en 2005, sur les produits d'épargne et financiers.

Commercialisation / Conventions producteurs-distributeurs

Le décret explicitant les obligations incombant respectivement aux producteurs et aux distributeurs dans les conventions conclues entre eux est paru le 11 janvier. Les différents projets de ce texte avaient été examinés par un groupe de travail de l'ASF.

Contrôles de l'AMF / MIF

La bonne application des dispositions transposant la directive MIF a fait l'objet de contrôles de la part de l'AMF. Ces contrôles ont notamment porté sur la mise en œuvre des règles de bonne conduite et de l'obligation de publication au marché des transactions (obligation de transparence post-négociation). L'AMF a adressé à l'ASF des synthèses de ces contrôles qui ont été transmises aux PSI membres de l'Association.

POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Petya Nikolova :

01 53 81 51 65

p.nikolova@asf-france.com

Carnet

DANS LES COMMISSIONS

Commission Sofergie

Yves-Marie Legrand, Directeur Général de Flobail, est coopté en remplacement de **Jacques Le Franc**.

Commission Sociale

Jean-Louis Sotton, Directeur des Relations Sociales de GE CAPITAL FRANCE, est nommé membre de la Commission pour succéder à **Bruno Puech**.

Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement

Au cours de la réunion plénière annuelle de la Section MT / PSI tenue le 7 avril ont été élus membres de la Commission, **Marine Aourousseau**,

Secrétaire Général de SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED et **Philippe Donjon de Saint Martin**, Directeur Général de COGEFI.

Catherine Bréal, Secrétaire Général de SGAM, et **Jean-Pierre Quatrehomme**, Directeur de la Clientèle Privée de ALLIANZ BANQUE, ont été réélus membres titulaires.

Le Bureau de la Commission est composé de **François de La Baume**, Président, **Dominique Goirand** et **Eric Wohleber**, Vice-Présidents.

LÉGION D'HONNEUR

L'ASF adresse de très chaleureuses félicitations à **Inès-Claire Mercereau**, Présidente de C.G.L. et **Joël Darnaud**, Membre du Directoire de OSEO FINANCEMENT, pour leurs nominations au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Un monde sans crédit ? de Nicolas Pécourt ⁽¹⁾



Le crédit à la consommation est une réalité pour de nombreux Français, et pourtant c'est un secteur d'activité mal aimé, dont l'image est ambivalente. Il était donc important de revenir sur son rôle économique et social, ce que fait très bien cet essai qui donne des clés de compréhension et envisage les axes de développement du crédit de demain.

Existe-t-il un paradoxe français du crédit à la consommation ? Alors que la crise des subprimes a mis en exergue les dangers liés à un excès d'endettement des ménages, Nicolas Pécourt souligne à l'inverse dans son ouvrage *Un monde sans crédit ?* le recours inférieur des Français en matière de crédit à la consommation par rapport à des économies comparables. Selon l'auteur, le montant en France de crédits à la consommation par habitant correspond ainsi à la moitié de celui observé au Japon, et à moins d'un tiers de celui enregistré au Canada. Une simple mise à niveau de la France par rapport à l'Allemagne représenterait un volume complémentaire de crédits de trente milliards d'euros, soit le niveau du plan de relance de l'Etat engagé en 2009. Dernier paradoxe français, celui des perspectives de ce secteur. A contre-courant de la

baisse constatée depuis deux ans de la distribution de crédit, l'auteur souligne le rôle important que devra jouer demain le crédit dans les dépenses des Français ; des dépenses liées par exemple à la protection de l'environnement (financement des voitures électriques ou des dépenses d'isolation de l'habitat par exemple) ou au financement des études. Principale obstacle au développement du crédit à la consommation que relève Nicolas Pécourt : l'image de ce secteur. Et c'est précisément à la restauration de cette image qu'invite l'auteur dans sa conclusion, en rappelant le sens étymologique de crédit : croire, faire confiance...

(1) Responsable des Relations consommateurs pour Crédit Agricole Consumer Finance (résultant du rapprochement de Sofinco/Finaref) et membre actif de la Commission Financement de l'Équipement des Particuliers de l'ASF, aux Editions d'organisation Eyrolles, mars 2010.

SUR VOTRE AGENDA

Assemblée générale de l'ASF Lundi 14 juin à 10 h (au Pavillon Gabriel)

REUNIONS PLENIERES (AU SIEGE DE L'ASF)

Affacturage	mercredi 2 juin	15h00
Cautions	vendredi 4 juin	11h00
Crédit-bail immobilier	lundi 7 juin	11h30
Financement immobilier	lundi 31 mai	17h00
Financement locatif de l'équipement des entreprises	vendredi 21 mai	11h30
Financement de l'équipement des particuliers	mardi 1 ^{er} juin	11h30
Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement	mercredi 7 avril	10h30
SOFERGIE	jeudi 27 mai	11h30
Assemblée générale de l'ASFFOR	mercredi 19 mai	11h00

Les adhérents

Section	360 adhérents à l'ASF		
	Membres ¹	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	18	-	-
Crédit-bail immobilier	38	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	54	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	63	8	-
Financement immobilier <i>(y compris Crédit Immobilier de France)</i>	13	5	-
Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement <i>(dont entreprises d'investissement)</i>	51 (35)	2 (-)	- (-)
Sociétés de caution	31	-	-
Sociétés de crédit foncier	7	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	14	-	-
Sofergie	9	-	-
Activités diverses	27	3	-
Hors sections	-	-	13
TOTAL²	328	19	13

1 / Membres de droit et membres affiliés.

2 / Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.

STAGES **asffor** 2010

ASF FORMATION

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : www.asffor.fr

SOMMAIRE

ACTUALITE

- P 1** Editorial
- P 2 à 4** L'activité des adhérents de l'ASF en 2009
- P 5 à 8** L'enquête annuelle de satisfaction de l'ASF, année 2009 : le moment de faire le point avec les adhérents
- P 9** Directive sur le droit des consommateurs : l'harmonisation complète en passe d'être abandonnée
- P 10** Nouvelle édition du livret affacturage
10 questions / 10 réponses
- P 11** Prix de l'ASF : meilleur mémoire financier
- P 12, 13** Un nouveau site Internet
- P 14 à 17** Relevé dans les ordres du jour

VIE DE L'ASF

- P 18** Carnet / Vient de paraître
- P 19** Agenda / Les adhérents

La Lettre de l'ASF n° 142 est tirée à 3.000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé (tel : 06 60 87 28 15) - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Jean Chaguibofoff (Plein Sens) - Laurent Chuyche
Anne Delaleu - Marc Jamet (Euralia) - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Michel Vaquer - Eric Voisin